

2017-21 (19 octobre 2017)

AIDE AUX AÎNÉS À FAIBLE REVENU

ATTENDU QUE la majeure partie des dépenses mensuelles des aînés est consacrée à l'alimentation et qu'avec l'augmentation constante du prix des aliments frais, comme les légumes, les fruits et les viandes, les prestations des aînés, comme l'OAS, ne suffisent pas à compenser les coûts.

ATTENDU QUE les aînés qui maîtrisent mal le français ou l'anglais trouvent souvent que naviguer entre les règles et les règlements des programmes sociaux est un facteur aggravant.

ATTENDU QUE l'isolement dû à un choix limité de solutions à l'immobilité physique est devenu une préoccupation grave pour de nombreux aînés canadiens et que les interactions sociales sont importantes.

ATTENDU QUE de nombreux aînés sont dépassés par la révolution informatique.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à fournir une aide plus conséquente aux aînés à faible revenu en :

- établissant un indice spécifique des prix des aliments pour remplacer l'indice d'ensemble de manière à mieux tenir compte des besoins alimentaires des aînés canadiens par rapport à leurs dépenses mensuelles;
- encourageant l'ouverture de centres communautaires tenus par des bénévoles et un professionnel sur le terrain pour fournir des renseignements à jour sur les programmes destinés aux aînés;
- fournissant une incitation fiscale aux familles pour construire ou agrandir leur résidence afin d'y héberger des aînés de leur famille dans le but d'aider ces derniers à surmonter les obstacles que constitue le coût des soins médicaux et de santé liés à la solitude;
- mettant au point des programmes télévisés à visée éducative ou en ouvrant des centres communautaires pour rendre l'utilisation des ordinateurs plus aisée et moins intimidante, de façon à stimuler l'esprit des personnes âgées en leur donnant accès à un monde interactif d'idées, d'intérêts et d'histoires.

Commission des aînés libéraux – Section de l'Alberta

Personne-ressource: richardwlk@gmail.com

Référence : Document de référence de la CAL intitulé « [Aide aux aînés à faible revenu](#) » -
19 octobre 2017